Zeitschrift: Archives héraldiques suisses = Schweizerisches Archiv für Heraldik =

Archivio araldico Svizzero

Herausgeber: Schweizerische Heraldische Gesellschaft

Band: 7 (1893)

Rubrik: Chronique de la Société Suisse d'Héraldique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

SUISSES

HÉRALDIQUES

Organe de la Société Suisse d'Héraldique

paraissant à Neuchâtel

CHRONIQUE DE LA SOCIÉTÉ SUISSE D'HÉRALDIQUE

Séance du 7 avril, à Neuchâtel.

Plusieurs ouvrages intéressants qui ont été offerts à la Société sont présentés, entre autres le Genealogisches Taschenbuch des Uradels du baron Dachenhausen, et la dernière édition du Heraldisches Handbuch für Freunde der Wappenkunst de F. Warnecke et E. Dæpler, dons des auteurs. Les meilleurs remerciements de la Société leur sont adressés. Un membre de la Société, M. Jobin, soumet à l'examen de l'Assemblée un très curieux atlas historique en six gros volumes imprimés à Amsterdam, dans les années 1708 à 1720 et renfermant de nombreux blasons et planches historiques.

M. Ed. de Pury soulève une discussion au sujet des nombreuses variantes des armoiries de la famille Chaillet qui portent comme meuble essentiel deux crampons de charpentiers appelés dans le patois du pays jaillet ou chaillet. Les différents ouvrages qui en font mention ne sont

pas d'accord sur les émaux.

M. J. Grellet donne connaissance d'une étude à laquelle il s'est livré sur les traits essentiels qui caractérisent l'héraldique suisse et notamment sur l'emploi du sinople et des monts dans les armoiries. Il est arrivé à cette curieuse constatation que la fréquence des monts augmente par régions à mesure que l'on s'éloigne du Jura pour se rapprocher des Alpes ou que l'on quitte l'influence romande pour entrer plus avant dans le territoire allemand. Nous aurons l'occasion de revenir sur cette intéressante statistique.

Séance du 12 Avril.

Les ouvrages reçus par la Société depuis la dernière séance sont déposés sur le bureau, ce sont : 1° Hamburgische Wappen und Genealogien par Ed.-L. Meyer et O.-L. Tesdorpf envoyé par l'un des auteurs, M. Meyer. Ce superbe ouvrage, accompagné de 24 planches d'armoiries en noir et comprenant la généalogie complète de cinquante familles avec leurs blasons en couleurs exécutés dans le meilleur style excite l'admiration générale. 2° Cinq fascicules de la Noblesse européenne par l'abbé d'Ormancey et 3° Het Vorstenhuis von Waldeck en Pirmont par A.-A. Vorsterman van Oyen. Ces deux livres sont offerts par M. Maurice Tripet. L'assembée exprime sa reconnaissance aux généreux donateurs.

La belle reproduction faite récemment par les soins du *Herold* de Berlin du *Wappenbuch von den Ersten* (Codex vanden Seffken) est encore soumise à l'inspection des membres présents, ainsi qu'une curieuse généalogie de la famille Sandoz en deux rouleaux dont l'un ne mesure pas moins de 25 mètres de long, propriété de M. A. Jobin.

Plusieurs membres apportent des documents relatifs aux armoiries de la famille Chaillet qui ont fait l'objet d'une discussion dans la dernière séance. De ces pièces, argenterie gravée, ex-libris, etc., il semble résulter que la famille Chaillet d'Auvernier portait primitivement de gueules à deux crampons adossés d'or au chef d'azur à trois étoiles d'or; lors de l'annoblissement, le chef serait devenu d'argent chargé de trois roses de gueules. Ces deux armoiries sont correctement données dans Mandrot. Il y aurait par contre à apporter une modification aux armes de la branche de La Coudre qui devraient être d'azur aux deux crampons d'argent et après leur annoblissement écartelé: au 1° d'argent à une tête d'aigle arrachée de sable armée et couronnée d'or; au 2° d'azur à deux crampons d'argent; au 3° de gueules à la croix potencée d'argent et au 4° d'argent à la patte d'aigle de sable.

M. Maurice de Coulon présente une série de photographies de l'église de Motiers récemment restaurée et des vitraux armoriés qui y

ont été placés.

MM. J. Colin et Jean Grellet donnent communication d'une étude, le premier sur l'armorial général français de d'Hozier, le second sur l'histoire des ex-libris; enfin, la lecture d'un très intéressant travail de M. Max de Diesbach sur les tombeaux de l'abbaye d'Hauterive accompagné de photographies et de dessins nombreux clôture cette séance qui sera vraisemblablement la dernière de la saison.

Ueber Gerichtssiegel-Aenderungen.

(Schluss.).

Einen Tschappina analogen Fall bietet das Gericht des hinter dem Heinzenberg liegenden Safienthales. In dieser Thalschaft treten schon sehr früh neben den romanischen Ureinwohnern deutsche Colonisten auf, welche 1338 unter den Schutz des Grafen Rudolf v. Werdenberg-Sargans gestellt wurden.

1383 gieng Safien kaufweise an die Freiherrn von Räzüms über, welche 1450 den dortigen «deutschen Leuten» einen Schutz- und Freiheitsbrief ausstellten, Kraft dessen die deutschen Leute, die im Thale Safien wohnen, ermächtigt werden, einen Ammann als Richter zu er-

nennen.

Im nämlichen Jahre dieser Diplomsertheilung belehnte der Bischof von Chur die Grafen Wilhelm und Georg von Werdenberg-Sargans mit der Thalschaft¹).

Aus dieser Zeit, da Safien unter werdenbergischer Oberhoheit stund, ist ein Siegel des Thalgerichtes an einer im Schlossarchive zu Ortenstein befindlichen Urkunde von 1477 erhalten. Es trägt die Umschrift: S. DES. GRICHTS. IN. SAVI.

Innert dem Schriftkreise steht der hl. Johannes mit dem Lamm,

¹⁾ Das Nähere siehe in Planta, Currät. Herrschaften, 371 ff.